

Décision n° 2024-SDG/AMMPS/26 relative à l'appel à candidature pour le recrutement des membres de la commission consultative des recherches biomédicales

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé,

- Vu le Dahir n° 1-15-110 du 18 chaoual 1436 (4 août 2015) portant promulgation de la loi n°28-13 relative à la protection des personnes participant aux recherches biomédicales ;
- Vu le Dahir n° 1-23-54 du 23 hijja 1444 (12 juillet 2023) portant promulgation de la loi n° 10-22 relative à la création de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé ;
- Vu la loi n° 17.04 portant Code du médicament et de la pharmacie
- Vu la Loi-cadre n° 06.22 relative au système national de santé ;
- Vu le Dahir n° 1-23-50 du 9 hijja 1444 (28 juin 2023) portant promulgation de la loi n° 08.22 relative à la création des Groupements Sanitaires Territoriaux
- Vu le décret n° 2-20-326 du 22 chaaban 1442 (05 avril 2021) relatif à l'application de la loi n°28-13 relative à la protection des personnes participant aux recherches biomédicales ;
- Vu le décret n° 2.26.223 du 23 rajab 1447 (30 avril 2026) modifiant et complétant le décret n° 2-20-326 relatif à l'application de la loi n°28-13 relative à la protection des personnes participant aux recherches biomédicales, notamment son chapitre IV relatif à la commission consultative des recherches biomédicales.

D É C I D E

Article premier – Objet

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé lance un appel à candidature pour la sélection et la nomination des membres de la Commission Consultative des Recherches Biomédicales, désignée ci-après par « la commission ».



Article 2 – Mission de la Commission

La Commission est une instance d'expertise et de conseil scientifique. Elle est consultée par le Directeur Général pour donner son avis sur :

- L'autorisation d'une recherche biomédicale interventionnelle ayant reçu un avis favorable du Comité Régional de Protection des Personnes participant aux Recherches Biomédicales (CRPPRB) ;
- La décision de suspension d'une autorisation de recherche biomédicale interventionnelle ;
- La décision de retrait d'une autorisation de recherche biomédicale interventionnelle.

Elle peut également être consultée sur toute autre question relative à l'évaluation scientifique et éthique de la recherche biomédicale au Maroc.

Article 3 – Composition de la commission

La commission est composée de dix-sept (17) membres nommés par décision du Directeur Général de l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une seule fois, dont trois (3) représentants de la santé militaire désignés conformément à la procédure de l'inspection du service de santé militaire.

Article 4 – Membres de la commission

Les membres de la commission sont sélectionnés selon les profils suivants :

Profil / Spécialité	Nombre de sièges
Professeurs-chercheurs exerçant dans les spécialités médicales et chirurgicales	3
Professeur en anesthésie-réanimation/ Professeur en réanimation médicale	1
Professeur-chercheur en pédiatrie	1



Profil / Spécialité	Nombre de sièges
Professeur-chercheur en médecine dentaire	1
Professeur-chercheur en pharmacologie et pharmacodynamie	1
Professeurs-chercheurs en épidémiologie clinique	2
Professeur-chercheur en toxicologie	1
Médecin ou pharmacien spécialisé en biologie médicale	1
Pharmacien ou médecin spécialisé en santé publique	1
Médecin généraliste	1
Pharmacien hospitalier	1
TOTAL	14

Article 5 –Critères de sélection des membres de la commission :

Le candidat doit satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

A. Conditions générales :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans la spécialité susvisée (niveau doctorat ou diplôme de spécialité) ;
- Ne pas être membre d'un Comité Régional de Protection des Personnes participant aux Recherches Biomédicales au moment de la nomination ni pendant la durée du mandat;
- S'engager par écrit à respecter la confidentialité des informations et documents traités dans le cadre des travaux de la Commission ;



- S'engager à signer, en début de chaque séance, une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.

B. Expérience requise

- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle active après l'obtention du diplôme de doctorat en médecine, de pharmacie ou du diplôme de spécialité, selon leur domaine d'expertise;
- Avoir participé, en qualité d'investigateur principal ou de co-investigateur, à au moins une recherche biomédicale (essai clinique ou investigation clinique), ou avoir contribué, au sein d'une équipe de recherche, à la conduite d'un essai clinique en tant que responsable d'une activité ou d'un volet spécifique de l'étude.
- Attester d'une connaissance des Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) par une formation ou une certification reconnue, ou par une expérience documentée ;
- Disposer d'une connaissance du cadre réglementaire applicable à la recherche biomédicale en vigueur ;
- Justifier d'au moins quinze (15) publications dans des revues à comité de lecture dans sa spécialité ou en recherche clinique, au cours des dix (10) dernières années (**Pour la Catégorie des Professeurs chercheurs désignée à l'article 4 ci-dessus**).

Article 6 –Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation précisant le profil visé ;
- Un curriculum vitae détaillé (formation, expériences professionnelles, responsabilités actuelles) ;
- Les copies des diplômes, des titres universitaires et certifications en matière des recherches biomédicales ;
- La liste complète des travaux et publications scientifiques avec leurs références bibliographiques ;
- Tout justificatif d'expérience en recherche biomédicale (attestations d'essais cliniques, certificats BPC, etc.) ;



- Une déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts, établie selon le modèle annexé à la présente décision ;
- Le cas échéant, tout document attestant d'une expérience au sein d'un comité d'éthique ou de protection des personnes participant aux recherches biomédicales.

Article 7 –Modalités de dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être déposé, **au plus tard le lundi 30 juin 2026 à 16h30**, à l'adresse suivante :

Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé. Rue Lamfedel Cherkaoui, Madinat Al Irfane (Rabat Instituts), B.P. 6671 – Rabat. Maroc

L'objet de l'envoi doit mentionner : « *Appel à candidatures – Commission Consultative des Recherches Biomédicales – [Profil concerné]* »

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite sera déclaré irrecevable.

Article 8 –Sélection des dossiers

Un comité, nommé par le Directeur Général de l'Agence, est chargé de l'étude des candidatures et de la sélection des candidats remplissant les conditions requises à savoir :

- La conformité du dossier aux conditions d'éligibilité fixées à l'article 5 ;
- Le niveau et la pertinence de l'expertise dans le domaine concerné ;
- L'expérience en recherche biomédicale et en évaluation scientifique ;
- L'indépendance et l'absence de conflit d'intérêts ;
- La complémentarité des profils au sein de la Commission.

L'AMMPS se réserve le droit de ne pas pourvoir un poste si aucun candidat ne satisfait aux critères requis.



Article 9 – Informations

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter Dr. HAYDAR Jihane de l'AMMPS :

- Tél. : 06 60 25 07 42
- Email : jihane.haydar@ammeps.gov.ma

Article 10 – Publication

La présente décision est publiée sur le site officiel de l'Agence.

PJ : Fiche de poste

Fait à Rabat, le 12 JUIN 2026

**Le Directeur Général
de l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé**

Agence Marocaine du Médicament
et des Produits de Santé
Professeur Samir AHID
Directeur Général

FICHE DE POSTE

Membre de la commission Consultative des Recherches Biomédicales

Intitulé du poste	Membre de la Commission Consultative des Recherches Biomédicales (CCRB)
Instance de rattachement	Direction Générale – AMMPS
Durée du mandat	4 ans, renouvelable une fois
Nombre de sièges	14 membres (voir tableau des profils)
Date limite de candidature	30 juin 2026 à 16h30
Référence décision	Décision n° 204...SDG/AMMPS/2026

1. Contexte et rattachement

La Commission Consultative de la Recherche Biomédicale (ci-après « la Commission ») est instituée auprès du Directeur Général de l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) en application du décret n° 2.26.223 du 30 avril 2026 modifiant et complétant le décret n° 2-20-326 relatif à l'application de la loi n° 28-13 sur la protection des personnes participant aux recherches biomédicales.

La Commission constitue le principal organe d'expertise scientifique et réglementaire de l'AMMPS en matière d'évaluation des recherches biomédicales interventionnelles.

2. Missions du membre de la Commission

Le membre de la Commission exerce les attributions suivantes :



a) Missions consultatives obligatoires

- Émettre un avis scientifique et éthique motivé sur les demandes d'autorisation de recherche biomédicale interventionnelle ayant reçu l'avis favorable du Comité Régional de Protection des Personnes territorialement compétent ;

- Instruire et délibérer sur les projets de décisions de suspension d'une recherche biomédicale en cours ;
- Instruire et délibérer sur les projets de décisions de retrait d'autorisation de recherche biomédicale.

b) Missions consultatives facultatives

- Formuler un avis sur toute question relative à l'évaluation scientifique, méthodologique ou éthique des recherches biomédicales soumise par le Directeur Général de l'AMMPS ;
- Contribuer à l'élaboration ou à la mise à jour des référentiels, lignes directrices et guides nationaux en matière de recherche biomédicale ;
- Participer à des groupes de travail thématiques constitués au sein de la Commission.

c) Obligations générales

- Participer activement et en présentiel aux séances plénières et, le cas échéant, aux réunions des sous-groupes de travail ;
- Procéder à l'examen approfondi de chaque dossier soumis à la Commission préalablement à chaque séance ;
- Respecter la confidentialité absolue des informations, données et documents traités dans l'exercice de ses fonctions ;
- Déclarer, en début de chaque séance, tout conflit d'intérêts potentiel et s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes ;
- Respecter les règles de déontologie et le secret professionnel.



3. Profil et compétences requises

Domaine	Critère requis
Formation	Doctorat ou équivalent dans la spécialité concernée
Expérience Professionnelle	Minimum 10 ans d'expérience active post-spécialité
Recherche Biomédicale	Participation à au moins 1 essai clinique (investigateur principal ou co-investigateur)
Bonnes Pratiques Cliniques	Formation ou certification BPC/ICH-GCP ou expérience documentée équivalente
Cadre Réglementaire	Réglementation nationale et internationale en vigueur
Production Scientifique	Au moins 15 publications dans des revues à comité de lecture (10 dernières années)
Langues	Maîtrise du français et l'arabe ; la connaissance de l'anglais est un atout

4. Critères spécifiques complémentaires selon le profil :

Profil	Critères complémentaires
Spécialités Médicales	Expérience dans la conduite ou la supervision d'essais cliniques ; connaissance de la méthodologie des essais contrôlés randomisés
Réanimation / Soins Intensifs	Expérience dans la recherche en situation d'urgence ou chez des patients vulnérables ; connaissance des enjeux éthiques du consentement en situation d'urgence
Pédiatrie	Connaissance des spécificités réglementaires des essais chez l'enfant (règlement pédiatrique, plans d'investigation pédiatrique)
Médecine Dentaire	Expérience en recherche clinique bucco-dentaire ou en essais sur dispositifs médicaux



Pharmacologie / Pharmacodynamie	Maîtrise de la pharmacocinétique, des études de Phase I, et de la modélisation PK/PD ; connaissance de la toxicologie préclinique et clinique
Biologie médicale	Expérience en validation de biomarqueurs, en biologie moléculaire appliquée à la recherche ou en gestion de laboratoires de recherche
Épidémiologie clinique	Maîtrise des méthodes statistiques appliquées aux essais cliniques ; expérience en méta-analyses ou revues systématiques
Toxicologie	Connaissance de l'évaluation du rapport bénéfice-risque, de la gestion des effets indésirables et de la toxicologie réglementaire
Santé publique	Expérience en pharmaco-épidémiologie, évaluation des technologies de santé ou en santé populationnelle
Médecin généraliste	Expérience dans la recherche en soins primaires ou participation à des essais multicentriques en médecine générale
Pharmacien hospitalier	Expérience en gestion des essais cliniques en milieu hospitalier, connaissance de la réglementation des médicaments expérimentaux



Réf. : DE RH/31 Edition : 02 Date d'application :	Ressources Humaines	 AMMPS Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé
	Formulaire de déclaration des conflits d'intérêts	

INFORMATIONS SUR LE DECLARANT :

Nom et Prénom

Fonction

Organisation / Entreprise

Statut : ☐ Personnel AMMPS ☐ Expert interne ☐ Expert externe

☐ Consultant / prestataire ☐ Autre :

.....

Le présent formulaire s'applique à l'ensemble du personnel, collaborateurs, consultants, experts, prestataires ou toute autre partie prenante intervenant pour le compte de l'Agence, tenus de déclarer toute situation susceptible d'affecter leur objectivité ou leur indépendance.

L'obligation de déclaration s'étend non seulement aux intérêts propres du déclarant, mais également à ceux des personnes avec lesquelles il entretient des liens susceptibles d'influencer son impartialité. Sont notamment concernés le conjoint, les ascendants, les descendants, les frères et sœurs, les associés, ainsi que toute personne physique ou morale avec laquelle le déclarant entretient des intérêts financiers, professionnels ou patrimoniaux significatifs.

La déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, fonctions, activités, mandats, participations ou relations susceptibles de générer un conflit d'intérêts et ayant existé au cours des cinq (5) années précédant la date de la déclaration, ainsi que sur ceux existant au moment de sa signature.

Lorsque la nature de l'intérêt concerné le justifie, l'Agence peut demander au déclarant toute information complémentaire relative à des situations antérieures.

Veuillez répondre aux questions suivantes :

1. *Avez-vous, personnellement ou par l'intermédiaire d'un proche, un intérêt financier ou professionnel lié aux activités de l'AMMPS susceptible de constituer un conflit d'intérêts ?*

Oui ☐

Non ☐

(Merci de préciser la nature du conflit si la réponse est affirmative)

Commentaire :

2. *Exercez-vous ou avez-vous exercé une fonction de responsabilité au sein d'une organisation dont les activités dépendent, directement ou indirectement, des décisions de l'AMMPS, et pour laquelle les informations auxquelles vous avez eu accès sont susceptibles de générer un conflit d'intérêts ?*

Oui ☐

Non ☐

(Merci de préciser la nature du conflit si la réponse est affirmative)

Commentaire :

3. *Occupez-vous ou avez-vous occupé une fonction, rémunérée ou non, impliquant la représentation d'intérêts ou la défense d'une position en rapport avec l'objet de la réunion ou de l'activité concernée ?*

Oui ☐

Non ☐

(Merci de préciser la nature du conflit si la réponse est affirmative)

Commentaire :

4. *Avez-vous connaissance de tout autre élément ou fait pertinent qui devrait être porté à l'attention de l'AMMPS et qui pourrait être susceptible de générer un conflit d'intérêts ?*

Oui ☐

Non ☐

(Merci de préciser la nature du conflit si la réponse est affirmative)

Commentaire :

5. *À votre connaissance, le résultat de cette réunion ou de cette activité est-il susceptible de bénéficier à, ou de porter préjudice aux intérêts d'autres personnes ou entités avec lesquelles vous partagez des intérêts importants, qu'ils soient personnels, professionnels, financiers ou commerciaux (par exemple : vos enfants, vos frères et sœurs adultes, des collègues proches, une unité administrative ou un département) ?*

Oui ☐

Non ☐

(Merci de préciser la nature du conflit si la réponse est affirmative)

Commentaire :

6. *A l'exclusion de l'AMMPS, une quelconque autre personne ou entité a-t-elle participé à payer ou a payé vos frais de déplacement en rapport avec la réunion ou l'activité ?*

Oui ☐

Non ☐

(Merci de préciser la nature de l'entité ou de la personne si la réponse est affirmative)

Commentaire :

7. *Avez-vous reçu un paiement quelconque (autre que pour les frais de déplacement) ou des honoraires pour prendre la parole en public sur la question faisant l'objet de la réunion ou de l'activité de l'AMMPS ?*

Oui ☐

Non ☐

(Merci de préciser la nature du paiement ou des honoraires si la réponse est affirmative)

Commentaire :

8. *Existe-t-il un autre élément de votre situation passée ou actuelle, non mentionné dans les questions précédentes, qui pourrait être perçu comme susceptible d'influencer votre objectivité ou de compromettre votre indépendance ?*

Oui ☐

Non ☐

(Merci de préciser la nature du conflit si la réponse est affirmative)

Commentaire :

Réf. : DE RH/31 Edition : 02 Date d'application : 12/06/2026 Page 3 sur 2	Ressources Humaines	 AMMPS Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé
	Formulaire de déclaration des conflits d'intérêts	

Déclaration d'engagement au respect des obligations de confidentialité

Je m'engage à respecter les règles et principes de confidentialité inhérents aux missions de l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé « AMMPS », particulièrement :

- Le caractère confidentiel des informations ou données dont j'aurais eu connaissance dans l'exercice de mes fonctions ;
- À ne pas communiquer ni divulguer à des tiers des informations confidentielles, qu'elles soient orales ou écrites, partielles ou complètes, sans autorisation préalable écrite de l'Agence,

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations fournies et m'engage à informer sans délai l'Agence de toute modification de ma situation susceptible de créer, modifier ou faire cesser une situation de conflit d'intérêts.

Fait à....., **le** ____/____/____

Signature précédée de la Mention « lu et approuvé » :